

## Traite PESSAHIM

### Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 51 a et b

#### 51 a

##### Guemara

*Benei Chuzai avait l'habitude de prélever le Chalah d'un pain fait à partir de farine du riz.*

- *Avis 1 (Rav Yosef) : Un Zar (non Cohen) devrait manger devant eux du pain de riz [pour montrer que ce n'est pas Chalah].*
  - *Abaye / Beraita : Si certaines personnes interdisent [par erreur] certaines choses, vous pouvez ne pas les leur permettre.*
    - *Rav Yosef : Rav Chisda a enseigné que cela fait référence seulement aux Kutim (Nochrim que Sancheriv a installé à la place des 10 Shevatim exilés, convertis par peur des lions, mais ils n'ont pas gardé bien les Mitzvot).*
      - *On peut ne pas permettre certaines choses aux Kutim, de peur qu'ils ne se montrent indulgents pour d'autres choses [qui sont vraiment interdites] - il en va de même ici !*
  - *Si la plupart des pains qu'ils mangent sont des pains de riz, les Zar ne doivent pas manger du pain de riz (sans avoir prélevé la "Chalah") devant eux, de peur [d'n arriver à ne plus rien prélever] d'oublier la loi de Chalah ;*
  - *Si la majorité du pain qu'ils mangent n'est pas du pain de riz, un Zar doit manger du pain de riz "Chalah" devant eux, de peur qu'ils [pensent que le prélèvement de la Chalah s'applique au pain de riz, et qu'ils] prélèvent la Chalah du riz (patour de chala) pour le blé (chayav de chala), ou vice-versa.*
- *Avis 2 (Rav Ashi) :*
  - *Si la plupart des pains qu'ils mangent sont des pains de riz, les Zar ne doivent pas manger du pain de riz (sans avoir prélevé la "Chalah") devant eux, de peur [d'n arriver à ne plus rien prélever] d'oublier la loi de Chalah ;*
  - *Si la majorité du pain qu'ils mangent n'est pas du pain de riz, un Zar doit manger du pain de riz "Chalah" devant eux, de peur qu'ils [pensent que le prélèvement de la Chalah s'applique au pain de riz, et qu'ils] prélèvent la Chalah du riz (patour de chala) pour le blé (chayav de chala), ou vice-versa.*

*Beraita : Si certaines personnes interdisent [par erreur] certaines choses, vous pouvez ne pas les leur permettre.*

- *Rav Chisda : Il s'agit des Kutim.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- Cela s'applique aussi aux autres personnes !
  - Beraita : Deux frères peuvent se baigner ensemble ; à Kavul (un certain endroit), ils ne le font pas ;
    - Il est arrivé une fois que deux fils de R. Gamliel, Hillel et Yehudah, s'y baignaient ensemble - toute la région était en émoi - "cela n'a jamais été fait ici" !
      - Hillel [a quitté le bain et] est allé dans la chambre extérieure - il ne voulait pas leur dire que c'était permis.

§ Les gens peuvent sortir avec des chaussures amples pendant le Shabbat ; à Biri, ils ne le font pas ;

- Il est arrivé une fois que Hillel et Yehudah soient sortis avec des chaussures légères lors du Chabbat à Biri - toute la région était en émoi.
  - Hillel et Yehudah les ont enlevées et les ont données à leurs esclaves [pour qu'ils les portent] - ils ne voulaient pas leur dire que c'était permis.

§ On peut s'asseoir sur les bancs de Nochrin [sur lesquels les marchandises sont vendues] pendant le Shabbat, mais pas à Ako.

- Il est arrivé une fois que R. Shimon ben Gamliel s'asseyait sur un tel banc lors du Chabath à Ako - toute la région était en émoi.
  - Il est descendu - il n'a pas voulu leur dire que c'était permis.

*Comme les Chachamim se trouvent pas à l'étranger/dans ces régions, leurs habitants [qui n'ont pas pu étudier] sont traités comme Kutim.*

- *Nous comprenons pourquoi Benei Ako ne s'assoit pas sur les bancs - les gens pourraient soupçonner qu'ils font des affaires ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- *Nous comprenons pourquoi les Benei Biri ne sortent pas avec des chaussures légères lors du Shabbat - ils pourraient venir les enlever et les porter ;*
- *Mais pourquoi les frères ne se baignent-ils pas ensemble ?*
  - *Beraïta :*
    - *On peut se baigner avec n'importe qui, sauf avec son père, son beau-père, son beau-père ou le mari de sa sœur [de peur que cela ne l'incite à penser à la procréation] ;*
    - *R. Yehudah permet de se baigner avec son père, afin d'honorer le père [pour le servir dans les bains publics] ; il en va de même pour son beau-père.*
    - *Les gens de Kavul ont interdit / deux frères à cause du mari de leur sœur.*
  - *Beraïta : Un Talmid ne peut pas se baigner avec son Rebbi - si le Rebbi a besoin du Talmid, il est autorisé.*

*Lorsque Rabah Bar Chanah est venu à Bavel, il a mangé de la De'aitra (graisse (côté plié) de l'estomac - Benei Eretz Yisrael le mangent, Benei Bavel ne le mangent pas). Rav Avira Sava et le Rabah bar Rav Huna sont venus le voir - il l'a caché.*

- *Rav Avira et Rabah bar Rav Huna l'ont dit à Abaye ; il leur a dit : "Il vous a traité comme Kutim (il ne voulait pas que vous voyiez que c'était permis) !*
  - *Rabah bar Chanah n'a pas suivi notre Mishnah !*
    - *Mishnah : ...Il doit être rigoureux comme le lieu d'où il part et le lieu où il arrive.*
      - *Réponse 1 (Abaye) : Cela ne s'applique qu'à celui qui va d'un endroit à un autre en Eretz Yisrael, ou d'un endroit à un autre à Bavel, ou de Bavel à Eretz Yisrael ;*
        - *Elle ne s'applique pas à celui qui va de Eretz Yisrael à Bavel - puisque Bavel est subordonné à Eretz Yisrael (Semichah (ordination) n'est qu'en Eretz Yisrael), il peut garder son ancienne pratique.*
    - *Réponse n° 2 (Rav Ashi) : On peut même dire que celui qui va d'Eretz Yisrael à Bavel obtient les deux rigueurs - mais seulement s'il a l'intention d'y rester*
      - *Rabah bar Chanah avait l'intention de retourner à Eretz Yisrael.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- *Rabah bar bar Chanah (à ses enfants) : Ne mangez pas [De'aitra], ni devant moi, ni en mon absence ;*
  - § *J'ai vu R. Yochanan le manger - il est tellement estimé que je peux compter sur lui pour manger devant lui et en son absence ;*
  - § *Vous n'avez pas vu R. Yochanan - vous ne pouvez pas manger devant moi ou en mon absence.*
  
- *Rabah bar bar Chanah se contredit*
  - § *Rabah bar bar Chanah citant R. Yochanan ben Elazar) : Une fois, j'ai suivi R. Yosi ben Lekunya dans un jardin ; il a pris des Sefichim (choses qui poussent toutes seules) de choux [de Shemitah], en a mangé et m'en a donné - il m'a dit que je pouvais manger, mais seulement devant lui ;*

51 b

- *J'ai (R. Yosi ben Lekunya) vu R. Shimon manger - il est si important que je peux compter sur lui pour manger devant lui et en son absence ;*
  - § *Vous (R. Yochanan ben Elazar, puisque vous n'avez pas vu R. Shimon) ne pouvez manger que devant moi. (La contradiction n'est pas résolue).*
  
- *Pourquoi R. Shimon le permet-il ?*
  - § *Beraïta*
    - *R. Shimon : Tous les Sefichim sont interdits, sauf les Sefichim du chou, qui est unique parmi les légumes ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

## Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Les Chachamim interdisent tous les Sefichim.*
  - *Les deux tiennent comme R. Akiva.*

§ *Beraita - R. Akiva : "Hen Lo Nizra v'Lo Ne'esof Et Tevu'atenu" - si nous ne pouvons pas semer dans la Shemitah, il n'y a rien à récolter (pourquoi la Torah doit-elle mentionner les deux ?)!*

- *Cela interdit les Sefichim.*
  - *Sur quoi Chachamim et R. Shimon se disputent-ils ?*
    - § *Chachamim décrètent l'interdiction des choux pour les autres Sefichim [qui sont interdits mid'Oraita] ;*
    - § *R. Shimon ne décrète pas.*

*Mishnah : Celui qui part d'un endroit [où les gens travaillent... ou vice-versa... il ne peut pas s'en écarter...]*

- *Nous comprenons que si, dans son ancienne résidence, il travaille et que dans son nouveau lieu il ne travaille pas, nous appliquons la rigueur du nouveau lieu ; et il ne peut pas s'écarter [de la coutume locale] de peur que cela ne cause des conflits - par conséquent, il ne travaille pas ;*
- *Mais si, dans l'ancien lieu, ils ne travaillaient pas et que, dans le nouveau lieu, ils travaillent, puisqu'il ne peut pas s'écarter [de la coutume locale], il doit travailler - mais il est également dit qu'il suit les exigences des deux lieux !*

- **Réponse 1** (Abaye) : *"Il ne peut pas s'écarter" ne concerne que la Reisha (dans leur ancien lieu de travail).*
- **Réponse 2** (Rava) : *Cela s'applique à la Seifa - cela signifie que [ici aussi, il suit les règles strictes des deux endroits et ne travaille pas, même si cela ne correspond pas à la coutume locale -] l'Isur de s'écarter s'applique uniquement pour éviter les conflits, et ici, s'écarter ne causera pas de conflits ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

## Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

§ *Peut-être que les gens qui le voient diront qu'il [conteste leur pratique et] interdit de travailler*

§ *Non, ils supposeront qu'il est comme beaucoup d'autres personnes qui ne travaillent pas [toute l'année].*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)